

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Philippe GRAS, Maire.

La séance a été publique.

Présents : GRAS P. BARLAGUET C. PEREZ J-S. FRISCHMANN M. CARRIERE P. CARREAU V. NISOLE F. NAVARRO A. VIDAL A. LESSELINGUE T. CROUZET C.

Excusés : DEUBEL C. (Pouvoir à FRISCHMANN M.) SOUBEIRAN A. (Pouvoir à GRAS P.) VERON D. (Pouvoir à BARLAGUET C.) BELLOT-MAUROZ S. (Pouvoir à NAVARRO A.) MATTONAI R. (Pouvoir à PEREZ J-S.) GUILLON A.

Absents : PETE K. BENLLOCH K.

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint.

Madame Valérie CARREAU est élue secrétaire.

### **1 - Réalisation d'un contrat d'emprunt de 120 000 € auprès du Crédit Mutuel**

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, expose que dans le cadre des travaux relatifs d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 104, il est nécessaire de souscrire auprès du Crédit Mutuel un contrat de prêt d'un montant de 120 000 €.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Durée : 15 ans

Taux applicable : 3,90 %

Nature du taux : fixe

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces y afférents.

### **2 - Réalisation d'un prêt relais – travaux RD 104 – Rue de Vergèze**

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, expose qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais afin de régler les factures relatives aux travaux d'aménagement de la RD 104- Rue de Vergèze dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Après étude des offres, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de contracter un prêt relais de 280 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Les caractéristiques de ce prêt relais sont :

Durée : 36 mois

Taux applicable : 3,65 %

Nature du taux : fixe

Périodicité des intérêts : mensuelle

Remboursement anticipé : Possible sans pénalités, sans préavis.

Frais de dossier : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces y afférent.

### **3 - Décision modificative – Investissement**

Monsieur Christian BARLAGUET, Adjoint aux Finances, expose qu'il est nécessaire d'intégrer au budget l'emprunt et le prêt relais contractés auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 120 000 € pour le prêt « classique » et 280 000 € pour le prêt relais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux opérations suivantes sur le budget de l'exercice 2024 :

Sens	Section	Op.	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	Opérations financières	16	1641	Emprunts en euros	+ 400 000 €

Sens	Section		Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	46 – Aménagement de la RD 104	13	1322	Régions	- 70 000 €
R	I	46 – Aménagement de la RD 104	13	1321	Etat	- 20 000 €
D	I	46 – Aménagement de la RD 104	21	2151	Réseaux de voirie	+ 310 000 €

#### **4 - Suppressions d'emploi**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 juin 2024,

Vu les tableaux d'avancement de grade pour l'année 2024 pour l'accès au grade de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe et au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu la délibération n°10-02-2024 du 27 mars 2024 créant :

- un emploi de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires suite à avancement de grade,
- un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires suite à avancement de grade,

Vu les besoins de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la suppression des emplois de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression des emplois de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires et d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **5 - Suppression d'emploi**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 juin 2024,

Vu le départ d'un agent suite à une disponibilité d'une durée de 5 ans,

Vu la délibération n°09-02-2024 du 27 mars 2024 créant un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

Vu les besoins de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

#### **6 - Création d'emploi**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis de la médecine préventive en date du 8 janvier 2024 concernant l'orientation du poste de travail d'un Adjoint Technique en poste uniquement administratif,

Vu les besoins de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'Adjoint Administratif à 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Approuvé le 2 décembre 2024